



Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique MATSUDA

de la société ASCENZA AGRO, SA
enregistrée sous le n°2021-3981

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	MATSUDA JOCOTO REGISTER
Type de produit	Produit de référence
Titulaire d'origine	ASCENZA France
Nouveau titulaire	ASCENZA AGRO, SA Avenida do Rio Tejo, Herdade das Praias, 2910-440 SETUBAL, Portugal
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	250 g/kg - flazasulfuron
Numéro d'intrant	697-2014.01
Numéro d'AMM	2170428
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Le transfert est effectif à partir de la date de cette présente décision.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 19/11/2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

 D7F05C1BB83743A...